



DOSSIER

L'éducation musicale p.6



FINANCES

Le budget
2010 de la
Communauté
de Communes
p.4

ÉCONOMIE

Les dernières
actualités du
développement
économique
p.5

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des aides pour
réhabiliter les
bâtiments anciens
p.10

Ordures Ménagères

L'intérêt de déclarer ses changements de situation...

La règle principale de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères étant qu'elle est calculée selon le service rendu, tout changement de situation intervenant au cours d'un semestre (naissance/décès, emménagement/déménagement...) peut donner lieu à un calcul ou à un recalcul de la facture au prorata temporis.

Autrement dit, vous avez tout intérêt à signaler au plus tôt un changement intervenant au sein de votre foyer.

Dans le cas du départ d'une ou plusieurs personnes, vous pouvez bénéficier d'un dégrèvement.

Si au contraire une ou plusieurs personnes s'ajoutent à votre foyer et que vous omettez de faire part de cette modification, un rattrapage rétroactif sur les semestres antérieurs concernés peut être effectué si nous avons connaissance, ultérieurement, de ladite modification.

Enfin, dès lors que la composition exacte d'un foyer ne nous est pas précisée, une facturation forfaitaire de 5 parts proportionnelles par habitant est appliquée par défaut. Ceci est bien entendu rectifiable à condition d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Service REOM. Il est donc important, notamment si vous êtes nouvel arrivant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, de vous signaler dès que possible.

Vous pouvez contacter le Service REOM lors des permanences dédiées :

Accueil du public

le mercredi, de 14h00 à 17h00
et le jeudi, de 8h00 à 11h00
10 rue des Murs à Saverne

Permanence téléphonique

038871 5620
(accessible aux mêmes jours et heures)
courriel : reom@cc-saverne.fr
Fax : 03.88.71.29.73.

Aide à l'Internet haut-débit



L'aide à l'internet à l'équipement haut débit se poursuit, désormais le plafond de 100 euros est supprimé mais la prise en charge à hauteur de 60 % reste inchangée.

Une page Internet est à votre disposition pour vous informer et vous aider dans cette démarche.

<http://aideinternet.cc-saverne.fr>

Vous pouvez aussi obtenir plus d'informations en nous contactant au numéro suivant :

038871 61 14 (ouvert du lundi ou vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Festival Mon Mouton est un Lion 2010



Dans le cadre du Festival Mon Mouton est un Lion 2010, trois spectacles ont été destinés aux enfants de la Communauté de Communes de la Région de Saverne. Le 6 mai les plus petits de nos bambins se sont émerveillés devant « Petit à petit » au foyer Saint-Joseph, l'histoire d'un petit bonhomme qui grandit et se construit, telle une plante qui se déploie, au fur et à mesure de ses aventures.

Le 19 mai, journée vikings pour les plus



grands avec un spectacle de marionnette en langue viking narrant les aventures de Vic, petit garçon peureux mais intelligent devant tirer l'équipage de son père Halvar d'un mauvais pas. Prestation qui a attiré plus de 85 personnes à Altenheim dans les locaux de la Ruche. Le même jour dans la salle du Hograben à Dettwiller, programme bien rempli pour les petits avec des ateliers de création d'instruments de musique le matin poursuivis d'un spectacle de théâtre l'après-midi. « Le petit chasseur de bruit » a rassemblé 85 personnes autour de son périples l'amenant à chercher des bruits pour les gens tristes de son village.



Chère lectrice, cher lecteur,

LORS DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION de Synergie 27, j'ai abordé les principaux dossiers de notre territoire en faisant état de ma volonté d'aller de l'avant. Cette situation reste d'actualité, l'équipe des Élus se veut constructive, sans ignorer la conjoncture économique qui reste terne. Des actions sont menées dans nos domaines de compétences avec un souci d'efficacité des services et de rigueur budgétaire.

Nous observons autour de nous des changements structurels – suppression et remplacement de la taxe professionnelle, réforme des collectivités, modernisation de l'Etat – qui vont modifier notre organisation. La période qui s'ouvre est donc celle de mutations importantes. Ces évolutions sont autant de facteurs d'incertitudes, elles rendent l'action complexe, mais ont le mérite de questionner et de nous ramener vers les « fondamentaux ». Le premier d'entre eux me semble résider dans la maîtrise de nos charges, le contrôle de notre « dette ».

En ce sens, je tiens à souligner le travail important effectué afin de maintenir la collectivité dans une situation saine, dans sa gestion financière et ses priorités. Nous avons réagi à temps afin de stabiliser les dépenses de fonctionnement, ce qui a permis de rétablir dès le budget 2010 une capacité d'autofinancement favorable. Tous les leviers ont été actionnés afin de maintenir les services à la population mais d'en stabiliser, voir d'en réduire les coûts. La pression fiscale a été la plus modérée possible avec une hausse de la taxe d'habitation ne dépassant pas l'évolution du pouvoir d'achat.

Je crois donc nécessaire d'évoquer ici le principe d'une gestion prudente et raisonnable, contrairement à l'idée malheureusement de plus en plus répandue de gabegie financière des collectivités locales. Il résulte de cette opinion une inquiétude et un pessimisme qui ne favorisent pas les initiatives, dans une période où il faudrait au contraire www de courage et d'imagination. Préférant ces valeurs je vous invite à une agréable lecture de notre magazine, en espérant qu'elles trouvent leur illustration dans les pages qui vont suivre !

Pierre Kaetzel

Président de la Communauté de Communes
de la Région de Saverne

Une nouvelle gestion pour la jeunesse

À partir du 1^{er} septembre 2010, les différentes structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) passeront en régie directe. Les élus de la Communauté de Communes ayant acté ce nouveau mode de fonctionnement lors du Conseil de Communauté d'avril dernier. Gérées actuellement par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF), les 11 structures implantées sur le territoire dépendront directement du Pôle Jeunesse, sous la responsabilité de Mme Estelle Haffemayer.

Cette mesure, concernant les structures périscolaires La Ruche, La Passerelle et Arc en Ciel, n'impliquera aucun changement pour les usagers et dans le fonctionnement actuel du service. Pour rappel, l'offre périscolaire est implantée sur les Communes d'Altenheim, Lupstein, Saessolsheim, Waldolwisheim, Dettwiller, Monswiller, Steinbourg, Saint-Jean-Saverne, Otterswiller, Reinhardsmunster, Thal-Marmoutier et emploie actuellement 50 personnes (animateurs, coordinateurs, directeurs, etc.).

Service des Impôts des Particuliers

Depuis le 2 décembre 2009, un Service des Impôts des Particuliers a été créé à Saverne.

Ainsi, vous pouvez accomplir en un seul et même lieu toutes les démarches relatives à vos impôts, qu'il s'agisse du calcul ou du paiement (impôt sur le revenu et CSG, taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle).

Le Service des impôts des particuliers de Saverne se situe dans les locaux du Centre des Impôts actuel, 11 rue Sainte Marie à Saverne (tél : 03 88 03 12 51). Ce service vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

La Trésorerie Principale de Saverne, qui prend le nom de « Trésorerie de Saverne Collectivités » continuera à encaisser les produits locaux : factures d'eau et d'assainissement, redevances d'enlèvement ordures ménagères, cantines et autres recettes pour les Communes et la Ville de Saverne ainsi que les factures du Centre Hospitalier de Saverne.

La Trésorerie de Saverne Collectivités vous accueille dans ses locaux actuels, 14 rue du Tribunal à Saverne (tél : 03 88 01 86 50), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Paroles d'élu

Les finances 2010 de la Communauté de Communes



Marc MERTZ
Vice-Président
en charge des
finances et de
la mutualisation

Synergie : Quels sont les grands axes du budget 2010 ?

Marc Mertz : L'année dernière à pareille époque, nous avons fixé comme objectif en 2009 de retrouver un meilleur équilibre financier en rétablissant la capacité d'autofinancement (CAF) qui s'est améliorée de près d'un million d'euros en 2009 par rapport à 2008. Tous les services ont su être réactifs pour réaliser des économies de fonctionnement aboutissant à cette performance exceptionnelle. Il y a eu une réelle prise de conscience par l'ensemble du personnel de la situation financière dégradée depuis 2006. En 2010, le budget représente 3 081 374 € pour l'investissement et 15 049 975 € pour le fonctionnement. Notre souci reste d'assurer nos compétences dans le cadre de l'intérêt communautaire en préservant le rétablissement acquis en 2009.

S : Vous parlez d'assurer les compétences communautaires, quelles sont-elles et comment y arriver ?

MM : Au travers de nos compétences, ce sont les services à la personne que nous rendons à la population des 27 Communes que nous souhaitons assurer. Notre ambition est de les maintenir, voire les améliorer là où c'est possible. Nous devons pour y arriver faire des économies à tous les niveaux. En 2009 nous avons encore pu réduire les déficits du Centre Nautique Intercommunal l'Océanide de plus de 100 000 euros. Les structures « Petite Enfance » et l'accueil de loisirs sans hébergement ont pu stabiliser leurs déficits à près de 1 300 000 euros malgré une fréquenta-

tion en hausse. Enfin le transport à la demande a été revu pour réduire le déficit d'exploitation de 100 000 euros en 2010. Nous sommes conscients que nos marges de manœuvre se contractent naturellement mais pouvons espérer faire des économies par la mutualisation.

S : Comment la Communauté de Communes se prépare-t-elle à la suppression de la TPU ?

MM : En 2010, nous encaisserons la compensation-relais, c'est-à-dire le même montant que la TPU en 2009. En 2011, nous encaisserons pour la 1^{re} fois la CET se décomposant d'une part en une contribution foncière des entreprises (seule variable d'ajustement) et d'autre part en une contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. En considération de ces éléments, nous envisageons une baisse du produit fiscal et c'est pour cette raison que nous avons donc en 2010 augmenté les taux des impôts ménage. Par ailleurs nous devons continuer à adapter nos tarifs à la réalité de l'évolution des coûts des services. Bien entendu nous espérons une progression voir au moins le maintien de l'activité économique pour réduire le déséquilibre patent et historique de notre activité sociale par rapport aux ressources pour y faire face.

S : Qu'en est-il de la pression fiscale ?

MM : La taxe d'habitation de la Communauté de Communes passe de 1,31 % en 2009 à 1,64 % en 2010, ce qui reste très raisonnable, voir faible par rapport à d'autres Communautés de Communes à compétences compa-

rables. Pour limiter cette pression, ce qui est notre volonté forte et constante, nous devons adapter l'évolution de nos tarifs, respecter strictement la règle : pas de dépenses inutiles et surtout pas de dépenses nouvelles sans recettes correspondantes et enfin trouver le juste équilibre de notre activité sociale en adaptant nos ressources.

S : Comment la Communauté de Communes réagit-elle face à la crise ?

MM : Avant tout nous devons rester prudents et attentifs à la réforme territoriale qui se met en place par la volonté du gouvernement. L'avenir des intercommunalités se joue actuellement en modifiant le périmètre taille des intercommunalités (dès le 1^{er} juillet 2013), la gouvernance (élection directe des conseillers) et l'accroissement de l'intégration des compétences.

Par ailleurs nous devons maîtriser la mise en place du contrat de territoire avec le Conseil Général. Il est évident que la crise économique n'est pas terminée, que le développement des entreprises sur notre territoire est ralenti et que les créations d'entreprise sont rares.

Pour toutes ces raisons nous devons optimiser notre fonctionnement en utilisant les structures existantes (ADIRA, APERS, Maison des Entrepreneurs, MDEF, Mission Locale) dans notre bassin de vie et d'emploi. Bien entendu la réforme des collectivités devrait aller dans le bon sens avec une mutualisation des moyens évitant les doublons et entraînant des économies. Avoir en tête : « Mieux travailler ensemble pour mieux servir le public ».

Économie

L'information du développement économique

La Maison des Entrepreneurs

Près de 3 ans après son ouverture, la Maison des Entrepreneurs affiche complet.

Cet outil, porté par la Communauté de Communes de la Région de Saverne, a donc trouvé son public. En regroupant les acteurs majeurs de la création d'entreprise, la Maison des Entrepreneurs vient compléter - et surtout rendre plus lisible - l'offre de services en faveur de la création d'entreprises sur le territoire. Plus la peine de tenter de se retrouver parmi les dizaines de structures qui conseillent en matière de création d'entreprises, à la Maison des Entrepreneurs, vous êtes certain de frapper à la bonne porte.

La Maison des Entrepreneurs, c'est d'abord une plate-forme de services, d'accompagnement et de conseils en création d'entreprises regroupant l'APERS - qui assure le rôle de gare de triage - la Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre de Commerce, le RSI, la Région Alsace et aussi l'Association Pays de Saverne Initiative qui accompagne les porteurs de projets par des prêts d'honneur à 0 %. Parce qu'on ne s'improvise pas chef d'entreprise du jour au lendemain, 5 stages de préparation à la création-reprise d'entreprises sont financés chaque année par la Région Alsace. En 2009, 546 nouveaux porteurs de projets ont été accueillis.

La couveuse d'entreprises permet de passer, dans un cadre sécurisant pour le créateur, de l'idée à la commercialisation de son produit ou de son ser-



vice. En quelques mois, l'entrepreneur à l'essai va ainsi structurer son projet, se former au métier de chef d'entreprise et surtout, tester son activité grande nature avant de voler de ses propres ailes, si le test est concluant.

Enfin, la Maison des Entrepreneurs est une pépinière d'entreprises qui propose dans un contrat unique une solution locative à un tarif très attractif, un bouquet de services (accueil des visiteurs, courrier, reprographie, internet, téléphone, fax, etc.) et un accompagnement personnalisé.

Avec cet outil, notre objectif est de muscler les jeunes entreprises de manière à ce qu'elles passent au mieux le cap des 3 premières années et puissent ensuite se développer dans les meilleures conditions sur notre territoire. Nous faisons un investissement pour le futur souligne M. Henry Wolff, Vice-Président en charge du développement économique.



La Maison des Entrepreneurs

31 rue de la Vedette
67700 SAVERNE

Tél : 03 61 58 96 20
Fax : 03 88 91 60 84

info@lamaisondesentrepreneurs.fr
www.lamaisondesentrepreneurs.fr

Martelberg

Le pôle d'activités économiques tertiaires du Martelberg, d'une surface de 25 Hectares, est dédié aux entreprises à vocation tertiaire. La vente des terrains et la recherche d'entreprises mobilisent tous les efforts de prospection et fédèrent les moyens de l'ADIRA, de l'APERS et du Conseil Général.

Le Narval



Un ensemble immobilier mixte (tertiaire et activités) de 3 000 m², le Narval, est commercialisé par Rive Gauche sur le site même du Martelberg, directement visible depuis les routes d'accès. Les immeubles sont conçus pour répondre à la norme Très Haute Performance Énergétique (THPE) et proposés soit à la vente, soit à la location.

Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter le 03 88 37 11 00.

Offre foncière

L'offre foncière réservée aux artisans et aux PME se fait rare, les derniers terrains qui étaient disponibles dans la zone intercommunale Eigen à Dettwiller ont trouvé preneurs. Il devient donc urgent de créer une nouvelle zone d'activité répondant à ce segment de la demande. La réflexion est en cours.

Serveur interactif

Un Serveur Interactif de présentation des zones d'activités est en service. Il constitue un annuaire des zones d'activités et entreprises du territoire. Ce serveur représente donc une importante base de données offrant de nombreuses applications : visite virtuelle des zones, repérage des entreprises, recherche de terrains ou de locaux...

Le lien suivant vous donnera accès à cet outil :

<http://carto.cc-saverne.fr>

Dossier

L'éducation musicale

L'histoire de la musique au sein de la Communauté de Communes est ancienne et il faut remonter au temps où l'intercommunalité s'appelait encore le District. Le 19 mai 1994, ce dernier décide d'organiser des interventions d'éveil musical dans les écoles maternelles du territoire qui le souhaitent. L'éveil musical était né.

C'est vraiment en novembre 2004, lors de l'adoption par la Communauté de Communes de nouveaux statuts, que l'éducation musicale, étendue aux écoles élémentaires depuis 2001, prend un nouveau tournant en passant d'une gestion du service confiée à l'école de Saverne à une gestion directe par l'intercommunalité, suite à l'adoption du service dans ses compétences facultatives.



Dans son fonctionnement actuel, le projet pédagogique vise à développer prioritairement la voix, l'écoute et les productions sonores comme instruments de l'intelligence sensible.

UNE ÉQUIPE CONCERTANTE

L'équipe des cinq musiciens intervenants, Christine Thomas, Raphaèle Meyer, Emeline Keller, Pierre Charby et Rosalia Heyl (coordinatrice), travaille conjointement avec les enseignants des 112 classes des écoles du territoire concernées en apportant leurs compétences spécifiques tout au long de l'année scolaire. À travers une démarche ludique et pédagogique, les enfants apprennent à s'exprimer par le chant, la danse ou encore l'exploration instrumentale. Chaque année est proposé un thème départemental aux écoles à travers lequel enfants et enseignants sont amenés à travailler avec pour aboutissement des spectacles d'écoles liés aux projets de fin d'année.

Depuis 2005, ces projets de fin



Bien ancrée sur scène, une centaine d'enfants attentifs, le regard tourné vers « le chef » chantent d'une même

d'année se sont soldés par des représentations mémorables en association avec des musiciens professionnels de l'École Municipale de Saverne. Que ce soit lors des festivals Comm'en Musique et la 1^{re} fête de Noël à Hattmatt organisés par la Communauté de Communes ou encore les journées chantantes dans le cadre prestigieux de l'Espace Rohan à Saverne, chaque année est différente. Parmi les partenariats remarquables, notons la présence de Colin Offord, musicien australien en résidence à Saverne, qui a amené les enfants sur la scène du Maillon à Strasbourg en 2005 et les Percussions de Strasbourg qui a abouti à une représentation inoubliable à l'Espace Rohan en 2009 sur la vie à Ottersthal du temps des celtes et la légende des Schneck d'Ernolsheim.

DE LA SALLE DE CLASSE À LA SCÈNE

Pour l'année 2010, les enseignantes et les élèves des classes de CE1, CE2 de Waldolwisheim, des classes de CM et CP de Dettwiller, ainsi que Pierre Charby, musicien intervenant pour les écoles de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, ont proposé un spectacle « bluffant » intitulé Chansons revisitées à l'Espace Rohan.

Au programme de ce spectacle ludico-poétique, une bossa qui se transforme en tango, une souris verte dans tous ses états, Cadet Rousselle qui fredonne une mélodie anglaise, en se tapant sur les cuisses et bien d'autres surprises musicales. L'objectif de ce projet était de jouer avec la chanson, la tordre de mille et une façon, de jouer avec les mots, les nuances, les caractères, les styles et les or-

chestrations... Cette recherche musicale a permis aux enfants et aux enseignants de dépoussiérer et de se réapproprier des chansons populaires.

De nombreuses réalisations musicales ont également vu le jour au sein des différentes Communes à l'occasion des fêtes de fin d'année, créant l'événement et la rencontre du partage au public.

En donnant ainsi l'accès à tous à une pratique artistique, la musique servant de vecteur vers la peinture, la danse, l'expression corporelle, les actions conduites par les intervenants de l'éducation musicale contribuent à l'épanouissement et au développement harmonieux des enfants et apportent un sésame pour apprendre à travers une réalisation collective le respect de l'autre à vivre en communauté.



voix les chansons revisitées devant les 400 personnes qui occupent les gradins de l'Espace Rohan lundi 7 juin.

Tourisme

L'agenda de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région



Spectacles médiévaux au Château du Haut-Barr

Retrouvez l'ère chevaleresque tous les mercredis, samedis et dimanches (sauf les 24 et 25 juillet) jusqu'au 15 septembre prochains. Deux représentations par date à 14h30 et 16h30.

Billetterie sur place et à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.

Tarifs : enfants 4 € et adultes 6 €. Réduction famille à partir de 3 enfants. Possibilité d'accueil groupe.

Spectacles Vies de Château



Inspiré des visites insolites qui ont enthousiasmé plus de 2000 spectateurs en 2008 et 2009, ce spectacle fera découvrir l'histoire mouvementée et méconnue du Château

des Rohan de Saverne ainsi que les endroits auquel le public n'a pas accès habituellement, des caves à la gloriette, à travers une mise en scène théâtralisée impliquant une centaine d'acteurs.

Tous les jeudis, vendredis et samedis soirs du 22 juillet au 8 août 2010, à partir de 19h00.

Tarifs : adulte 6 euros (dès 14 ans), étudiants et demandeurs d'emploi : 3 €, spectacle au parcours aménagé (personnes à mobilité réduite) : 3 €.

Détours de Cheval

Saverne sera à nouveau capitale du cheval le temps d'un week-end du 14 au 15 août 2010. Une grande chevau-

chée populaire sera proposée aux cavaliers le 14 août. Un défilé équestre nocturne dans les rues de Saverne et un bal populaire viendront clôturer cette première journée. Le 15 août, le grand public pourra profiter d'un défilé équestre dans les rues de Saverne à 11h00 et assister à un grand spectacle équestre dans le parc du Château dès 14h00 avec « Loulou Etien et ses chevaux de trait ».

Le calendrier des animations estivales sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne est disponible à l'Office de Tourisme.

Nouveau à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région !

L'Office de Tourisme proposera un nouveau service de location de vélo en partenariat avec Cycles Ohl à Saverne. Les vélos seront disponibles à la location tous les jours aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme : du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Possibilité de location à la demi-journée ou à la journée.

Le site internet de l'Office de Tourisme se refait une beauté : le nouveau site est disponible à l'adresse suivante : www.ot-saverne.fr

3^e Festival International du Film Touristique

L'Office de Tourisme de Saverne et sa Région organise pour la troisième édition le Festival International du Film Touristique du 22 au 24 octobre 2010. Fort du succès des deux précédentes éditions, qui ont rassemblées chacune une quarantaine de festivaliers de tous horizons, l'Office de Tourisme reprend le flambeau de la Jeune Chambre Économique de Saverne. Cette troisième édition aura comme particularité la diffusion des films dans 3 lieux représentatifs de la région.



Unique en France, le Festival vise à promouvoir la communication du tourisme par l'image. Il s'agit d'une part de montrer ce qui se fait aujourd'hui en France ainsi que dans le monde en matière de films touristiques et d'en connaître les évolutions pour les années à venir à travers l'organisation d'une compétition.

La sélection retenue sera soumise durant trois jours à un jury composé de professionnels du tourisme, de l'audiovisuel et du journalisme. Les projections seront également accessibles au grand public, et se dérouleront à Saverne, Pfaffenhoffen et Lichtenberg.

La région de Saverne devient ainsi lors d'un week-end la capitale des images du monde!

Plus d'informations sur le site internet du festival : www.fift2010.fr

Renseignements à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région

37 Grand'Rue –
67700 SAVERNE
Tél : 03 88 91 80 47
Courriel : info@ot-saverne.fr
www.ot-saverne.fr

Comette



Le transport à la demande «Nouvelle formule»

Le service de transport à la demande Comette a pour vocation de faciliter vos déplacements à l'intérieur du territoire et d'éviter le recours à la voiture. L'offre qui vous est proposée depuis janvier 2010 permet une desserte optimale des bourgs-centres - Dettwiller, Steinbourg, Monswiller - et de Saverne. De plus, les horaires des dessertes ont été définis en tenant compte des autres modes de transport - réseau 67 et TER - afin de renforcer l'inter-modalité. Il ne vous reste plus qu'à préparer vos déplacements !

Au fil des ans et des évaluations du service de Transport A la Demande, Distrinavette est devenue « Comette » qui a également évoluée récemment vers un fonctionnement s'appuyant davantage sur des horaires et des destinations définies. Après un semestre d'expérimentation de la nouvelle formule, les élus ont souhaité renforcer le dispositif en proposant 2 retours supplémentaires à partir de juin. Il s'agit de mieux répondre aux besoins qui se sont exprimés et de don-

ner à Comette toutes ses chances. Synergie vous propose ci-dessous son mode d'emploi.

Comment utiliser Comette ?

Au départ de votre commune, vous pouvez arriver le matin pour 9h00 et l'après midi pour 14h00 à Saverne, Monswiller, Steinbourg et Dettwiller ; il s'agit de la desserte urbaine (voir carte ci-dessous).

Au retour, où que vous soyez, Comette vous prend en charge soit à 10h30, 11h30, 16h00 et 17h15.

Tarifs

Le Carnet de 10 tickets 25 € et le Ticket unitaire 3 €.

Comette est un outil de mobilité, pensez à l'utiliser en complément des transports en commun (Trains et TER, Réseau 67).

Pensez Inter - Mobilité !



Votre déplacement
en 3 étapes : c'est
tellement simple !



1. Téléphonnez au 03 88 43 11 18 ou adressez votre demande via comette@gihp-alsace.org

Vous organisez votre trajet entre 14 h et 18 h auprès de la Centrale de Réservation, du lundi au vendredi, au plus tard la veille au soir

Attention : deux créneaux pour la desserte urbaine (9 h ou 14 h) et quatre créneaux « retour » (10 h, 11 h 30, 15 h 30 et 17 h 30) depuis tout point du territoire



2. le jour J, tenez-vous prêt 5 minutes avant l'heure prévue, un véhicule Comette vient vous chercher.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite et souhaitez un véhicule adapté, signalez ce point dès la réservation



3. à la montée dans le véhicule, achetez ou présentez votre titre de transport et le conducteur vous amènera jusqu'à votre destination. La dépose à Saverne et dans les bourgs-centres est prévue aux poteaux d'arrêts Comette.

Les nouvelles dessertes privilégient les pôles urbains. Les créneaux retour ont lieu vers toutes les Communes.

Amélioration de l'Habitat

Des aides pour réhabiliter les bâtiments anciens...

Le patrimoine doit aujourd'hui relever un double défi. C'est un héritage à transmettre aux générations futures sans trahir ou subvertir son sens. Le meilleur moyen pour la pérennisation, la transmission, la protection et la survie de notre patrimoine bâti c'est de l'occuper, de l'habiter.

Aujourd'hui habiter un bâtiment ancien c'est répondre à deux objectifs : préserver et valoriser un patrimoine bâti mais également améliorer et rendre économe en énergie un bâtiment ancien.

Pour vous aider dans ces démarches la Communauté de Communes de la Région de Saverne en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et trois Communautés de Communes, de l'Alsace-Bossue, du Pays de La Petite-Pierre et du Pays de Hanau, ont mis en place une politique de valorisation des constructions de l'architecture traditionnelle rurale.

L'objectif est d'avoir une action globale, à travers diverses manifestations, Printemps du patrimoine, ateliers d'architecture, stages pratiques de mise en œuvre de matériaux traditionnels, cafés-bavards et un accompagnement des projets d'entretien et de restauration bénéficiant d'aides financières.

À l'échelle de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, pour vous aider dans votre projet de restauration ou de transformation d'un bâtiment ancien n'hésitez pas à contacter Aurélie Wisser qui vient sur place pour



vous donner des conseils gratuits. Vous pouvez également demander à votre Mairie, le guide gratuit sur le patrimoine bâti composé de fiches pratiques.

Pour vous aider sur les démarches à suivre pour l'obtention de subventions de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, du Département, de l'ANAH pour les travaux de rénovation et mises en conformité en général, de la Région pour les travaux d'écono-

mies d'énergie ou de la Fondation du Patrimoine soit l'ensemble des partenaires potentiels dans la réalisation de vos projets, n'hésitez pas à venir rencontrer Mme Sandrine Blanrue lors des permanences Rénov' habitat qui se tiennent dorénavant le 1^{er} jeudi du mois toujours au Siège de la Communauté de Communes de la Région de Saverne et le 3^e jeudi du mois à la Maison du Conseil Général comme précisé ci-contre.

PERMANENCES

Rénov' habitat 2010

Permanences pour l'aide à l'amélioration de l'habitat



À la Communauté de Communes de la Région de Saverne
À la Maison du Conseil Général

• JUILLET

- Jeudi 1^{er} juillet de 10h30 à 12h00 : Communauté de Communes, 10 rue des Murs
- Jeudi 15 juillet de 10h30 à 12h00 : Maison du CG, 1 route de Maennolsheim

• AOÛT

- Jeudi 5 août 2010 de 10h30 à 12h00 : Communauté de Communes, 10 rue des Murs
- Jeudi 26 août 2010 de 10h30 à 12h00 : Maison du CG, 1 route de Maennolsheim

• SEPTEMBRE

- Jeudi 2 septembre 2010 de 10h30 à 12h00 : Communauté de Communes, 10 rue des Murs
- Jeudi 16 septembre 2010 de 10h30 à 12h00 : Maison du CG, 1 route de Maennolsheim

• OCTOBRE

- Jeudi 7 octobre 2010 de 10h30 à 12h00 : Communauté de Communes, 10 rue des Murs
- Jeudi 21 octobre 2010 de 10h30 à 12h00 : Maison du CG, 1 route de Maennolsheim

Quelques conditions : le logement doit avoir plus de 15 ans, être occupé comme résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux et ces derniers doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour les montants supérieurs à 1 500 €. L'obtention de l'aide est soumise à un plafond de ressources.

Pour la création de logements locatifs, il n'y a pas de conditions de ressources. Toutefois le propriétaire doit s'engager à louer le logement à un loyer modéré pendant 9 ans.

Aides à la valorisation du patrimoine bâti ancien

Travaux de réfection extérieurs pour les bâtiments édifiés avant 1900 : crépi, peinture, toiture, volets ou portes en bois.

Les dossiers et conseils sur la démarche peuvent être demandés directement à la Communauté de Communes auprès de Mme Francine Klein Responsable du Service de l'Habitat (voir ci-contre)

L'attribution de cette aide est liée aux matériaux utilisés (crépis et peintures minérales) **sans conditions de ressources des propriétaires.**



Rappel des contacts

PIG Rénov' habitat

URBAM CONSEIL Sandrine BLANRUE - Chargée d'Opération

Tél : 03 29 64 45 16
pig67@urbam.fr

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Aurélie WISSER - Chargée de Mission Patrimoine Bâti

SYCOPARC, Le Château, Maison du Parc, BP 24,
67290 La Petite Pierre

Tél. direct : 03 88 01 47 37
Tél. standard : 03 88 01 49 59
Fax : 03 88 01 49 60
a.wisser@parc-vosges-nord.fr
<http://www.parc-vosges-nord.fr>

Communauté de Communes de la Région de Saverne

Francine KLEIN - Responsable du Service de l'Habitat

10 rue des Murs
67700 SAVERNE

Tél : 03 88 71 61 19
Fax : 03 88 71 29 73
fklein@cc-saverne.fr

ESPACE 100% LOISIRS



L'Océanide passe en mode été : ouverture non-stop tous les jours de 10h à 20h, sauf le vendredi de 11h à 21h et le week-end de 9h à 18h



Venez découvrir notre nouvel espace restauration, lieu incontournable pour déguster un petit encas avant, pendant ou après la baignade.

En plus des bassins extérieurs, profitez du terrain de volley et des tables de ping-pong.

Directeur de la publication : Pierre Kaetzel

Rédacteur en chef : Guy Heitmann

Comité de rédaction : CCRS

Conception : CCRS

Crédits photos : CCRS

ISSN : 1768-9384

Impression : Imprimerie Scheuer

Communauté de Communes de la Région de Saverne

10 rue des Murs - 67700 Saverne

☎ 03 88 71 12 29 - 📠 03 88 71 29 73

✉ contact@cc-saverne.fr

Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce document, des erreurs peuvent s'y être glissées et nous vous prions de nous en excuser par avance.

Imprimé sur du papier recyclé.

OUVERT 7 JOURS SUR 7

10 rue du Centre Nautique
67700 SAVERNE
<http://oceanide.cc-saverne.fr>
☎ 03 88 02 52 80